

SOMMAIRE

COMITE DES FETES

LA POSTE FERMEE

CE.M.R.A.D.

LA MALLE A FRINGUES

URBANISME

UNE BOURSE AUX
JOUETS

RANDONNEES CYCLISTES

MANIFESTATION POUR LE
CENTENAIRE 1914/1918

LA BOITE A LIRE

LES HORAIRES DE LA
MATERNELLE

MANIFESTATIONS DU
JUMELAGE

AUTO-ENTREPRENEUR

PETANQUE

PERISCOLAIRE

REPAS DES AINES

SO NAILS BEAUTE

LES TRAVAUX

P.L.U.

SITE SAPSA-BEDDING

EXTRAIT DU BULLETIN MUNICIPAL SALEUX INFOS DE SEPTEMBRE 2017
ET DISTRIBUE DANS TOUTES LES BOITES AUX LETTRES
MAIS FIGURANT EN TOTALITE SUR LE SITE INTERNET
RUBRIQUE : MAIRIE, sous rubrique les publications communales – bulletin municipal

La révision du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) (N°1)

Dans un précédent bulletin Saleux Infos nous vous avons annoncé qu'une révision du P.L.U. était programmée dès 2017.

Un marché public de maîtrise d'œuvre a été lancé en juillet afin de choisir un bureau d'études chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération. Plusieurs candidatures nous sont parvenues en mairie et la commission d'appel des offres a retenu l'entreprise « **DIVERS CITÉS ateliers des territoires** » implantée à Boves pour mener à bien cette étude. La notification de l'attribution du marché lui a été transmise le 25 septembre 2017. Cette révision est programmée sur une durée de 20 mois.

Le P.L.U. – Définition : C'est un document

---de planification urbaine, globale et stratégique. Il est opérationnel et prospectif.

---réglementaire d'urbanisme. Il définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire de la commune.

---juridique de portée générale. Il s'impose à tous, particuliers ou administrations.

La commune de Saleux dispose d'un P.L.U. depuis 2004.

Pourquoi réviser notre P.L.U. ? :

Au cours des différents Conseils Municipaux, il a été évoqué la nécessité de réviser le P.L.U. actuel :

---qui n'est plus totalement en conformité avec la réglementation sur l'urbanisme qui a considérablement évolué ces dernières années avec la loi SRU et la loi Grenelle 2.

---qui doit s'inscrire dans la mise en œuvre au niveau communal du projet de territoire exprimé par le Schéma de Cohérence et d'Orientation du Territoire du Pays du Grand Amiénois.

---qui doit prendre en compte la destination à donner à la friche industrielle de SAPSA-BEDDING d'une superficie de près de 8 hectares. Compte tenu de son importante superficie, l'Orientation d'aménagement et de programmation relative à ce secteur devra nécessairement faire l'objet d'un passage.

Cependant, la municipalité souhaite maîtriser la croissance de sa population et limiter les zones destinées à l'urbanisation. En effet, en 2004, le nombre d'habitants était inférieur à 2400. Aujourd'hui, il est de 2844 habitants. Il est impossible de continuer à faciliter ou permettre la croissance de la population à ce rythme-là. Nous n'en avons pas les moyens matériels et financiers.

La mission confiée au bureau d'études s'articulera selon les quatre phases principales suivantes :

1 – L'état des lieux complet et le diagnostic.

2 – L'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) qui traduit le projet communal.

3 – la traduction réglementaire du PADD.

4 – La mise au point du dossier jusqu'à l'aboutissement de la procédure.

La concertation - La commune a défini les modalités de concertation suivantes :

-2 réunions publiques de concertation présidées par le Maire (ou l'un de ses adjoints), l'une à l'issue du diagnostic de l'état des lieux et l'autre à l'issue de l'élaboration du PADD.

-La mise à disposition des études en cours et d'un registre où toutes les observations pourront être consignées à la mairie (aux heures d'ouverture habituelles).

-La diffusion d'une information régulière dans le bulletin Saleux Infos au fur et à mesure de la progression du dossier et sur le site Internet de la commune.

-La possibilité de rencontrer et de s'entretenir sur l'évolution de l'étude avec un élu de la commission de

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

révision du P.L.U. (Elus membre de la commission : Madame PETIT-GAS, messieurs CANDELA, CHAMPION, BRUXELLE, BERTRAND et JAN). Rencontre sur rendez-vous à demander en mairie au 03.22.33.27.27 ou par mail adressé à mairie@saleux.fr.

L'enquête publique :

Suivra l'arrêt du projet par le Conseil Municipal et précédera l'approbation. Elle se situera vers le 18^{ème} mois.

La friche industrielle de SAPSA-BEDDING

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent bulletin municipal, le site a été acheté par deux sociétés dont les responsables nous ont contactés dès l'acquisition pour se présenter mais aussi pour nous faire part des mesures qu'ils prenaient pour éviter ou limiter l'accès à ce lieu devenu dangereux. A l'époque, ils n'avaient pas exprimé clairement leur intention sur la destination du site mais avaient laissé entendre malgré tout qu'ils avaient un projet immobilier.

Puisque cet achat a été officialisé, une rencontre avec ces nouveaux propriétaires a eu lieu le mardi 19 septembre 2017. Ils sont venus s'informer des possibilités qu'ils avaient de développer un projet immobilier. Ils ont été invités à présenter une esquisse de l'aménagement envisagé au bureau d'études et à la commission de révision du P.L.U. lors d'une réunion de travail qui sera programmée dans le cadre de la révision du P.L.U. et cela en prenant en compte la réglementation en vigueur ainsi que le Schéma de Cohérence et d'Orientation du Territoire. Cet aménagement s'inscrira dans la révision du P.L.U. et devra obligatoirement faire l'objet d'un phasage comme cela est indiqué dans l'information ci-dessus.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique – Le 25 septembre 2017

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.